

honneur, et comment peut-il être satisfait, lorsque plane sur lui le soupçon que s'attire tout ministre qui dépense chaque année des sommes considérables en frais de route, il me serait difficile de le dire.

Dans le comité des comptes publics, nous venons d'inaugurer ce mode de comptes détaillés, et je ne vois pas pourquoi les ministres refuseraient de s'y soumettre. Il me semble, qu'indépendamment du respect d'eux-mêmes et dans le désir de faire preuve d'honnêteté devant le public, ils devraient ne pas hésiter à soumettre, tout comme les employés publics, un compte détaillé de leurs dépenses, qui puisse passer par le tamis d'une vérification convenable. Je crois que le gouvernement devrait adopter ce mode, ce qui lui ferait beaucoup d'honneur. Sans prétendre que ces dépenses ne sont pas faites dans l'intérêt public, il y a lieu de s'étonner que des hommes qui dépensent les fonds publics de cette manière, n'ont pas assez de respect d'eux-mêmes pour éloigner tout soupçon qui peut peser sur eux, par le fait qu'ils prennent des sommes rondes dans le coffre public et les dépensent sans en donner des comptes détaillés. Je demande au ministre si les sous-ministres sont tenus de fournir des états détaillés de leurs frais de voyage.

M. FOSTER : Mon honorable ami trouvera toutes les informations désirables à la page C—12 du rapport de l'auditeur général. Les divers arrêtés du conseil qui fixent les frais de route des employés y sont publiés.

M. McMULLEN : Pendant que les députés examineront cet item, je me permettrai d'attirer leur attention sur un certain nombre d'articles de la page C—79. Je vois qu'il y a là un compte de \$206.08 pour 811 boîtes de plumes destinées au bureau de la papeterie. Combien y a-t-il d'employés en tout dans le ministère ?

M. DEWDNEY : Je ne saurais renseigner exactement l'honorable député sur la distribution de toutes ces boîtes. Cet item comprend les plumes destinées à la branche des arpentages, où on emploie une grande variété de plumes pour le dessin, en même temps que les plumes nécessaires pour le service ordinaire, tant dans le bureau qu'en dehors.

M. CASEY : Au sujet de l'ensemble des dépenses imprévues, j'ai une observation générale à faire.

La plus grande partie de ces dépenses ne sont pas réellement de la nature de dépenses imprévues, mais elles sont des items qui pourraient être prévus, chaque année, d'une manière approximative. Si vous prenez la moyenne des dix dernières années pour frais de voiture, encre, boîtes de plumes—l'item sur lequel mon honorable ami a attiré l'attention avant moi—vous pouvez, à peu de chose près, estimer la somme que pourront coûter ces divers items pour l'année courante ; et, au lieu d'affecter la somme ronde de \$200,000, mise à la disposition discrétionnaire des ministres, il serait bien plus constitutionnel, parlementaire et régulier si le gouvernement faisait une estimation—et il le peut—des divers items nécessaires. Si vous réunissez les différents items pour annonces, frais de route, louage de voiture, télégrammes, timbres et autres, vous constaterez que le montant approximatif pour chaque année peut être nettement établi, et que la somme qui devrait être portée au crédit des dépenses imprévues n'excéderait pas \$50,000, au lieu de \$209,000 qu'elle est cette année.

M. SOMERVILLE.

Lorsque je dis que l'on peut arriver à une estimation approximative des dépenses imprévues, je m'appuie sur le fait que le gouvernement demande, cette année, exactement \$12,000 de plus que la somme demandée l'année dernière. Pourquoi demande-t-il cette augmentation, si ce n'est parce qu'il a estimé que ce service coûtera \$12,000 de plus, et en conséquence, il est absurde, de sa part, de prétendre qu'il ne peut réaliser d'avance, quel est approximativement le montant requis. Ne serait-il pas aussi facile de placer les items d'une augmentation probable sous leur désignation nominative, à l'instar des autres estimations ? Il n'y a pas de doute là-dessus. Mais le gouvernement actuel, tout comme d'autres gouvernements, tient à avoir un fonds où il puisse puiser à volonté, fonds qu'il appelle les dépenses imprévues plutôt que de se gêner en se limitant aux estimations. Mais lorsque le gouvernement demande un montant de \$205,000, une somme équivalant—d'après les souvenirs de quelques-uns des membres de cette Chambre—presque aux revenus d'une province, et qui je crois, se rapproche encore du revenu de quelques-unes des provinces—lorsqu'il demande une pareille somme pour être laissée à sa discrétion, sous la rubrique de dépenses imprévues, je dis qu'il demande ce que, eu égard aux principes constitutionnels et à notre propre dignité, nous devrions lui refuser ; et cependant, cette chambre va sans doute voter cet item. Il ne nous reste qu'à protester contre le principe de laisser une aussi forte somme à la disposition du gouvernement, parce que si quelque besoin réel se présentait, qui requerrait une plus forte somme, il lui reste toujours la ressource d'un mandat du gouverneur général.

Sans entrer présentement dans les détails, je crois devoir enregistrer un protêt général contre le principe de placer sous la désignation de "dépenses imprévues" une somme aussi forte que celle de \$200,000, à tout hasard, (*at loose ends*), pour employer un terme vulgaire, entre les mains du gouvernement, sans exiger de lui des pièces justificatives de dépense. Nous avons constaté, ce soir, que des pièces de cette nature ne peuvent être produites ; nous avons vu le ministre de la milice mis au pied du mur, provoqué à la production de pièces justificatives au sujet de ses frais de route, au sujet des voyages accomplis par lui et du but officiel de ces voyages, et il n'a pu produire ces pièces, nous laissant par là sous l'impression que durant une partie de ce temps, il ne s'est pas occupé d'affaires publiques, impression sous laquelle nous resterons jusqu'à ce qu'il ait établi un état vrai du coût, de ses billets de passage sur chemins de fer, frais de pension, etc. Si tant est qu'il faille payer les frais de route des ministres, au moins devons-nous avoir le droit de s'assurer qu'ils ont été payés pour des voyages entrepris dans un but d'intérêt public, et non pour des voyages d'agrément ou de santé, ou à toutes autres fins.

J'attirerai l'attention de la chambre sur un détail relatif aux frais de route. Sous cette désignation de frais de route, je vois que M. Burgess, le sous-ministre de ce ministère figure pour une dépense de \$908, et nous n'avons aucune explication au sujet du but du voyage de M. Burgess. M. Burgess est un de mes amis et d'un caractère digne, mais encore nous faut-il avoir des explications sur ce point, et M. Burgess, dans son intérêt, aussi bien que dans celui de cette chambre et du